

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 Mars 2017

L' an 2017 et le 6 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de Benoît SONNET

Présents : Mmes : DEFAUT Ginette, DELAITE Catherine, FLORES Dominique, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : BOUR André, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, SONNET Benoît, VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PARENT Anne à Mme MANON Monique, MM : DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol, LOURDEZ Rémi à M. GRAVIER Jean-Claude

Excusé(s) : M. VERENNE Henri

Absent(s) : M. DERRIENNIC Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 17/02/2017

Date d'affichage : 17/02/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 17/03/2017

A été nommée secrétaire : Mme DEFAUT Ginette

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET COMMUNE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - RESIDENCE BILLUART
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET RESIDENCE BILLUART
AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET RESIDENCE BILLUART
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET SERVICE DES EAUX
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET SERVICE DES EAUX
AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET SERVICE DES EAUX
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET LOTISSEMENT LES DZIVAGES
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET LOTISSEMENT LES DZIVAGES
VALIDATION DES BIENS DE L'ANNEE 2016 A AMORTIR
SUBVENTION ASSOCIATION ARDENNES HAYBES FOREST RANDO
TARIFS LIVRES BIBLIOTHEQUE

réf : 001-MARS2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2016		
	Recettes A	Dépenses B	Résultat C = (A - B)
COMMUNE			
Fonctionnement	2 834 459,55 €	2 035 714,50 €	798 745,05 €
Investissement	261 107,69 €	788 881,27 €	- 527 773,58 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	3 095 567,24 €	2 824 595,77 €	270 971,47 €

Résultat reporté de l'exercice 2015 D	Résultat de Clôture 2016 E = (C + D)	Restes à réaliser		Résultat à affecter H = (E + F - G)
		Recettes F	Dépenses G	
1 671 199,89 €	2 469 944,94 €	0,00 €	0,00 €	2 469 944,94 €
639 043,20 €	111 269,62 €	0,00 €	162 000,00 €	- 50 730,38 €
2 310 243,09 €	2 581 214,56 €	0,00 €	162 000,00 €	2 419 214,56 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 002-MARS2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 003-MARS2017

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET COMMUNE

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	2 469 944,94 €
Déficit reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	-50 730,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	2 469 944,94 €
Déficit reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	-50 730,38 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 004-MARS2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - RESIDENCE BILLUART

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la Résidence Billuart 2016 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2016		
	<u>Recettes</u> A	<u>Dépenses</u> B	<u>Résultat</u> C=(A - B)
Fonctionnement	18 066,96 €	13 073,66 €	4 993,30 €
Investissement	1 478,70 €	3 353,80 €	- 1 875,10 €
TOTAL	19 545,66 €	16 427,46 €	3 118,20 €

Résultat reporté de l'exercice 2015 D	Résultat de Clôture 2016 E = (C + D)	Restes à réaliser		Résultat à affecter H = (E + F - G)
		Recettes F	Dépenses G	
38 179,08 €	43 172,38 €	0,00 €	0,00 €	43 172,38 €
- 958,98 €	- 2 834,08 €	0,00 €	27 000,00 €	- 29 834,08 €
37 220,10 €	40 338,30 €	0,00 €	27 000,00 €	13 338,30 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Résidence Billuart 2016.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 005-MARS2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET RESIDENCE BILLUART

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 006-MARS2017

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET RESIDENCE BILLUART

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	13 338,30 €
Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001)	-29 834,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	13 338,30 €
Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001)	-29 834,08 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 007-MARS2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement 2016 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2016		
	Recettes A	Dépenses B	Résultat C = (A - B)
Fonctionnement	193 634,32 €	188 499,76 €	5 134,56 €
Investissement	46 761,74 €	48 327,93 €	- 1 566,19 €
TOTAL	240 396,06 €	236 827,69 €	3 568,37 €

Résultat reporté de l'exercice 2015 D	Résultat de Clôture 2016 E = (C + D)	Restes à réaliser		Résultat à affecter H = (E + F - G)
		Recettes F	Dépenses G	
55 391,76 €	60 526,32 €	0,00 €	0,00 €	60 526,32 €
36 145,60 €	34 579,41 €	0,00 €	2 800,00 €	31 779,41 €
91 537,36 €	95 105,73 €	0,00 €	2 800,00 €	92 305,73 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service assainissement 2016.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 008-MARS2017
ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET SERVICE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 009-MARS2017

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	60 526,32 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	31 779,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	60 526,32 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	31 779,41 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 010-MARS2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service des eaux 2016 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2016		
	Recettes A	Dépenses B	Résultat C = (A - B)
Fonctionnement	63 648,05 €	15 400,11 €	48 247,94 €
Investissement	15 400,11 €	1 599,63 €	13 800,48 €
TOTAL	79 048,16 €	16 999,74 €	62 048,42 €

Résultat reporté de l'exercice 2015	Résultat de Clôture 2016 E = (C + D)	Restes à réaliser		Résultat à affecter H = (E + F - G)
		Recettes F	Dépenses G	
D				
45 764,24 €	94 012,18 €	0,00 €	0,00 €	94 012,18 €
51 426,47 €	65 226,95 €	0,00 €	0,00 €	65 226,95 €
97 190,71 €	159 239,13 €	0,00 €	0,00 €	159 239,13 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service des eaux 2016.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 011-MARS2017 **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET SERVICE DES EAUX**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 012-MARS2017 **AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET SERVICE DES EAUX**

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	94 012,18 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	65 226,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	94 012,18 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	65 226,95 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement les Dzivages 2016 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2016		
	Recettes	Dépenses	Résultat
	A	B	C = (A - B)
Fonctionnement	255 070,05 €	255 070,05 €	- €
Investissement	319 584,00 €	255 070,05 €	64 513,95 €
TOTAL	574 654,05 €	510 140,10 €	64 513,95 €

Résultat reporté de l'exercice 2015 D	Résultat de Clôture 2016 E = (C + D)	Restes à réaliser Recettes F	Dépenses G	Résultat à affecter H = (E + F - G)
28 521,11 €	28 521,11 €	0,00 €	0,00 €	28 521,11 €
104 979,23 €	169 493,18 €	0,00 €	0,00 €	169 493,18 €
133 500,34 €	198 014,29 €	0,00 €	0,00 €	198 014,29 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du lotissement les Dzivages 2016.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 015-MARS2017

VALIDATION DES BIENS DE L'ANNEE 2016 A AMORTIR

Le maire explique que si seules les communes de plus de 3500 habitants sont obligées d'amortir les immobilisations, les communes de moins de 3500 habitants peuvent procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs immobilisations.

L'amortissement est la constatation comptable de l'amoidrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. En principe les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien et pratiqué à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels.

Le conseil municipal doit fixer la liste ou catégorie de bien à amortir et les durées d'amortissement.

La commission des finances réunie le 1^{er} mars propose d'amortir le matériel suivant acquis en 2016 :

-	3 tableaux interactifs	13 856,40 €
-	2 ordinateurs portables	1 624,70 €
-	1 ordinateur de bureau	508,80 €

Soit un total de 15 989,90 € pour une durée de 3 ans **soit 5 329,43 € €/an**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de la mise en place l'amortissement de ces matériels.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 016-MARS2017

SUBVENTION ASSOCIATION ARDENNES HAYBES FOREST RANDO

Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association "Ardennes Haybes Forest Rando" pour l'organisation de la randonnée de printemps le 26 mars 2017.

Suivant l'avis de la commission finances du 1er mars 2017, il propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 400 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'organisation de la randonnée de printemps le 26 mars 2017.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 017-MARS2017

TARIFS LIVRES BIBLIOTHEQUE

Le Maire propose de fixer les tarifs pour 3 nouveaux livres qui sont en vente à la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte et fixe comme suit les tarifs :

- Au fil de l'ardoise-au fil de l'eau / Pierre Cattelin 10€
- L'église St Jean Baptiste de Hierges / Alain Sartelet 10 €
- Hierges, album à colorier / Alain Sartelet 5 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Informations diverses :

Le Maire explique qu'il avait été interpellé par M. DELAUNOY, principal du collège de Fumay et par les parents d'élèves à propos de fermeture de la section SEGPA. M. le maire explique qu'il avait écrit au DASEN pour contester cette fermeture et qu'il a répondu aux parents .M. DELAUNOY lui a dit le mardi 28 février que le DASEN était revenu sur sa position et que la SEGPA resterait au collège de FUMAY.

Les saxophonistes ont remercié la commune pour le prêt de salle pour la soirée du 28 janvier.

M. le Maire propose de refaire un flyers à distribuer à la population avec les dates des élections présidentielles et législatives et les dates manifestations culturelles à venir

M. le Maire informe que le 18 mars il y aura une pièce de théâtre à la salle Jean Vilar au profit des restos du cœur.

Les enfants de l'IME de Moraypré seront reçus en mairie le 7 mars pour les remercier du travail qu'ils ont fait pour décorer la fontaine pour Noel.

Mme Michèle LAMBERT demande ce que fait le conseil des sages. M. le Maire explique que ce conseil s'est constitué avec 8 personnes. Il s'est donné un secrétaire de séance. Un règlement a été établi et plusieurs sujets ont été évoqués : informations diverses sur les futurs travaux, l'éclairage public, la communication.

Mme Marie Line VILLEVAL DROZIERES demande si quelque chose a été fait :

- pour le parterre de fleurs devant chez M ROFFIDAL rue A CUNIN qui gêne quand on se gare devant
- pour la mise à l'eau des bateaux qui est glissante.

M. le Maire dit que ces problèmes vont être vus.

Mme Marie Line VILLEVAL DROZIERES demande aussi que deviennent les prix qui ne sont pas réclamés. ..maisons fleuries, illuminées....Mme Monique MANON explique que les prix sont des « chèques cadeaux la Pointe » donc ils sont conservés.

M. le Maire fait un point sur la réunion du jumelage du 24 février 2017. Il explique qu'il y avait une cinquantaine de personnes. Il faudrait créer 1 association. Il y a un groupe de cycliste qui viendra en juin. Il ajoute que les enseignants sont entrés en contact avec des écoles de Poynton qui ne donnent pas de suite. La création d'une association faciliterait peut-être les échanges entre écoles.

M. le Maire informe aussi qu'il a rencontré le 13 mars M LEPINE et M MAQUET pour commencer à préparer les commémorations de 2018. Il souhaite que le conseil municipal soit moteur et aide les associations pour les manifestations à venir : festival contrebande, Congrès de Musique, commémoration de la grande guerre....

M. Jean Claude GRAVIER explique les problèmes suite au tirage des parts de bois. L'ONF a fait des parcelles plus petites que ce qui était prévu ce qui a engendré des réclamations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

En mairie, le 20/03/2017

Le Maire
Benoît SONNET

